

Pétition de soutien à Besart Shaka, débouté

adressée au Conseil d'État par les habitants du Canton de Vaud.

Par deux fois, le Parlement vaudois, par une majorité nette de ses députés, a pris position en faveur d'un traitement humain, responsable et juste des personnes déboutées résidant dans le Canton depuis de nombreuses années. Il a demandé au Conseil d'État de ne pas appliquer une politique de renvoi forcé et d'étudier la possibilité de légaliser leur séjour dans notre canton.

Les signataires de cette pétition partagent le point de vue du Parlement et attirent l'attention du Conseil d'Etat sur la situation de Besart SHAKA, originaire du Kosovo, habitant à Yverdon-les-Bains.

Fuyant la répression au Kosovo, Besart est arrivé à Yverdon en 1990, à l'âge de 7 ans, avec ses parents et ses frères et soeurs. Tous retournent au pays en 1993, mais la situation empirant encore, ils reviennent en Suisse quelques mois plus tard. Installés dès lors à Yverdon, la famille Shaka, de la minorité ethnique ashkalie toujours persécutée au Kosovo, a obtenu récemment une régularisation de sa situation et pourra rester... sauf Besart !

Besart a eu une adolescence difficile. Il a commis de petits délits, s'est fait prendre, a dû rendre des comptes et a fini par comprendre ! Arrivé à l'âge adulte, il s'est rangé et met toute son énergie dans sa formation d'apprenti carreleur. En 2^{ème} année d'apprentissage, les choses se passent au mieux pour lui, quand il apprend qu'il n'est pas régularisé

comme le reste de sa famille, mais fait partie des « 523 déboutés ».

Début janvier 2005, comme l'ensemble du « groupe des célibataires » devant quitter la Suisse, Besart reçoit une lettre l'enjoignant de partir et lui interdisant de continuer sa formation. En outre, il ne sait pas s'il va se faire prendre, mettre dans l'avion, séparé des siens... Il vit un véritable traumatisme. Au Kosovo, qu'il a quitté il y a si longtemps, que retrouvera-t-il ? Isolement, absence de repères, chômage, persécutions ?

En raison de son appartenance ethnique, Besart n'est de fait pas « expulsable ». Le HCR déclare en effet que la minorité ashkalie ne peut retourner au Kosovo. Cette situation révèle une fois de plus l'arbitraire et l'incohérence des décisions de renvoi.

Les signataires demandent instamment au Conseil d'État du Canton de Vaud

- *qu'en raison de l'appartenance ethnique de Besart Shaka, l'impossibilité de son retour soit reconnue;*
- *que sa situation soit rapidement régularisée;*
- *qu'il puisse retrouver sa place d'apprentissage.*

Nom, prénom	Adresse	Signature

Prière de renvoyer cette liste au plus vite, avant le 20 mars 2005, à :
Coordination Asile Nord-Vaudois c/o Pierre Javet, rue de Neuchâtel 2, 1422 Grandson